

SÉANCE DU 07 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le sept décembre, à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jean-Luc FOSSÉ, Maire.

Étaient présents : MM. et Mmes FOSSÉ Jean-Luc, MÉAU Christophe, TISSERAND Florence, PEREZ Alain, ALEM Pierre, ANGELÉ Michel, BLONDEAU Bruno, CARITÉ Adrien, CORNEILLE Stéphanie, DE VALENCE DE MINARDIÈRE Anne, DUCOURNAU Yann, LOUSTAU Anne-Marie, PERTUSA Fanny, SAMPAÏO Jessica, VANCOILLIE Véronique.

Secrétaire de séance : M. Christophe MÉAU

Avant de commencer la séance, M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour « Parking derrière la mairie : Travaux de voirie complémentaire ». A l'unanimité, ce sujet est rajouté à l'ordre du jour.

PARKING DERRIÈRE LA MAIRIE : TRAVAUX DE VOIRIE COMPLÉMENTAIRE

M. le Maire rappelle qu'un parking derrière la Mairie a été créé cet été afin de compenser les places de parking réduites lors de la réfection de la Place de la Mairie. Il propose de terminer la réalisation de ce parking en le faisant goudronner et présente le devis de l'entreprise SARL CMTP de Juilles d'un montant de 3 258 € H.T. pour la réalisation en finition tri-couche à émulsion + gravillonnage 6 /10 4/6 et 2/4.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte le devis de la SARL CMTP de Juilles d'un montant de 3 258 € H.T. pour faire goudronner le parking situé derrière la Mairie.

APPROBATION MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU P.L.U. N°5

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 123-13-3 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 02 décembre 2011 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la mise à disposition du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme n°5 qui s'est déroulée du 02 novembre 2020 au 02 décembre 2020 concernant la correction d'une erreur de zonage initiale sur le P.L.U. et la suppression d'un emplacement réservé ;

L'erreur suivante est corrigée comme suit :

- la parcelle cadastrée section ZE n°5 passe de zone Ne en zone Nh du P.L.U. car cette parcelle correspond bien à un siège d'exploitation.

L'emplacement réservé n°2 « centre commercial » est supprimé de la liste des emplacements réservés du P.L.U. car la réhabilitation d'un bâtiment situé sur cette zone est en projet.

Considérant que la modification simplifiée du P.L.U. n°5 telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée conformément à l'article L 123-13-3 du Code de l'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme n°5 concernant la modification telle que présentée ci-dessus ;
- le Plan Local d'Urbanisme approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture et à la Direction Départementale des Territoires ;
- conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;

- la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°1

M. le Maire informe qu'afin d'acheter la licence IV débit de boissons d'un montant de 8 000 € appartenant à l'Hôtel Restaurant « Oh ! Bon Plaisir », il convient d'ouvrir et créditer l'article budgétaire spécifique à cet investissement non prévu au Budget Primitif 2020, et pour ne pas déséquilibrer le budget il faut débiter la même somme d'un article déjà ouvert dont le budget restant est au moins égal à 8 000 €. Il propose la modification du budget suivante :

- 2051 (brevets, licences) : + 8 000 €
- 2128 (travaux aménagements de terrains) : - 8 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la décision modificative du budget telle que présentée ci-dessus.

RETRAIT DÉLIBÉRATION « MARCHÉ HEBDOMADAIRE DROIT DE PLACE »

M. le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture demandant d'annuler la délibération du 10 juillet 2020 car il n'est pas possible d'instaurer « une gratuité du droit de place jusqu'à nouvel ordre ». Cela va à l'encontre du principe que toute occupation du domaine public donne lieu au versement d'une redevance.

Une discussion s'engage à l'issue de laquelle, il est proposé compte tenu de la crise sanitaire actuelle de conserver la gratuité du droit de place du marché au moins un an de plus.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de conserver pour un an supplémentaire le droit de place gratuit pour les exposants du marché hebdomadaire.

ACQUISITION JEUX

M. le Maire donne la parole à Mme LOUSTAU qui présente le projet de création d'une aire de jeux sécurisée au lotissement des Mestres et la sécurisation du jeu pour les 2/7 ans déjà existant, afin de pérenniser ce lieu de rencontre et d'échange intergénérationnel puisqu'il se trouve à proximité du local des adolescents et du terrain de pétanque. La commission cadre de vie a sollicité plusieurs devis pour l'achat d'un jeu sécurisé pour les 6/14 ans, et de deux jeux sécurisés pour les 2/7 ans comprenant l'installation de dalles au sol, de barrières et portillon de sécurité ainsi que le montage et le contrôle des jeux :

- OVALEQUIP de Montricoux (82) revendeur, 1^{ère} proposition : 23 084,60 € H.T.
- OVALEQUIP de Montricoux (82) revendeur, 2^{ème} proposition : 19 239,60 € H.T.
- PROLUDIC de Vouvray (37) fabricant français fournissant les jeux : 8 109,20 € H.T. + CLEAN NATURE de Montauban (82) fournissant la sécurisation des jeux : 8 797, 50 € H.T. soit un total de 16 906,70 € H.T.
- HUSSON de Lapoutroie (68) fabricant français, 1^{ère} proposition : 25 318,40 € H.T.
- HUSSON de Lapoutroie (68) fabricant français, 2^{ème} proposition : 24 249,30 € H.T.

Des dossiers de demande de subventions vont être sollicités à hauteur de 80 % auprès des partenaires financiers suivants : Etat (au titre de la D.E.T.R.) = 20%, Région (au titre du F.R.I.) = 25%, Département (au titre de la D.D.R.) = 10%, Caisse d'Allocations Familiales = 25%.

La commission a proposé de retenir le devis de PROLUDIC et de CLEAN NATURE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de suivre le choix de la commission cadre de vie
- de retenir l'offre de la société PROLUDIC de Vouvray (37) pour la fourniture des jeux pour un montant de 8 109,20 €
- de retenir l'offre de la société CLEAN NATURE de Montauban (82) pour la fourniture de la sécurisation de ces jeux pour un montant de 8 797,50 €
- charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

ACQUISITION JARDINIÈRES

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du besoin d'acheter de nouvelles jardinières pour remplacer certaines qui sont en mauvais état. Il donne lecture des offres reçues :

- Société JPP EQUIPEMENT de Valence (26) : 4 jardinières béton ocre sable et lisse (2 jardinières 1m30 x1m30 x0,60m, 2 jardinières 0,79m x0,79m x0,60m) + livraison : 1 562,52 € H.T.
- Société COMAT ET VALCO de Béziers (34) : 4 jardinières béton ton pierre 1m x 1m x 0,60m + livraison : 1 499,08 € H.T.

M. le Maire précise que la finition des jardinières de la société JPP EQUIPEMENT est esthétiquement plus jolie et que l'écart de prix est minime.

Ouï cet exposé, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de retenir le devis de la société JPP EQUIPEMENT de Valence (26) pour l'acquisition de 4 jardinières béton ocre sable et lisse (2 jardinières 1m30 x1m30 x0,60m, 2 jardinières 0,79m x0,79m x0,60m) pour un montant de 1 562,52 € H.T.

ATELIER COMMUNAL : TRAVAUX DE SÉCURITÉ COMPLÉMENTAIRE

M. le Maire souhaite poursuivre les travaux de sécurisation des bâtiments communaux avec notamment la fourniture et la pose de 2 rideaux métalliques à l'atelier communal (l'un électrique, l'autre manuel). Quatre entreprises ont été sollicitées :

- ATELIERS DE L'ARMAGNAC d'Eauze : 3 547,37 € H.T.
- EURL KIRCHE STEPHANE de Gimont : 3 146,06 € H.T.
- SARL CASTEL ET VANCOILLIE de Mauvezin : 3 971 € H.T.
- SEFERS de Toulouse : 3 240,20 € H.T.

Après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 14, Abstention : 1), le Conseil Municipal décide de retenir le devis le moins disant de l'entreprise EURL KIRCHE Stéphane de Gimont d'un montant de 3 146,06 € H.T.

RÉNOVATION GOUTTIÈRES ANCIEN BÂTIMENT SCOLAIRE

M. le Maire informe de la nécessité de réfectionner les gouttières de l'ancien bâtiment scolaire où se trouve actuellement les classes de l'école primaire, la cantine et le centre de loisirs. Il présente les deux devis reçus sachant qu'il y a 94ml de gouttières à changer :

- SARL VANCOILLIE d'Aubiet : 6 080 € H.T.
- SARL MURYN FRÈRES de Blanquefort : 5 920 € H.T.

A la majorité (Pour : 14, Abstention : 1), le Conseil Municipal décide de retenir le devis de la SARL MURYN FRÈRES de Blanquefort d'un montant de 5 920 € H.T.

ENLÈVEMENT TRANSFORMATEUR AU « BÂTIMENT ARQUÉ »

M. le Maire fait part au Conseil Municipal, qu'en vue du projet de réhabilitation du « bâtiment Arqué », de la nécessité d'enlever et détruire le transformateur présent dans ce bâtiment. Un devis a été sollicité auprès d'une société spécialisée APROCHIM de Grez-En-Bouère (53) dont le montant s'élève à 990 € H.T.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte le devis de la société APROCHIM de Grez-En-Bouère (53) dont le montant s'élève à 990 € H.T. pour l'enlèvement et la destruction du transformateur dans le « bâtiment Arqué ».

VOL VÉHICULE COMMUNAL : REMBOURSEMENT ASSURANCE ET ACQUISITION NOUVEAU VÉHICULE

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que suite au vol du camion benne, l'assurance Groupama indemnise la somme de 7 701 € (8000 € - 299 € de franchise).

Afin de racheter un véhicule en remplacement, M. le Maire a démarché plusieurs concessionnaires automobiles dont les devis obtenus sont les suivants :

- ABEILHÉ AUTOS de Marciac : Peugeot Boxer benne avec ridelles en aluminium, diesel, 7

- CV, neuf et garanti constructeur 2 ans : 24 938,43 € H.T.
- ETS TECHENÉ d'Auch : Peugeot Boxer benne avec ridelles en ferraille, diesel, 7 CV, neuf et garanti constructeur 2 ans : 25 727,64 € H.T.
- FLEURANCE UTILITAIRE de Montestruc-sur-Gers : Fiat Ducato benne avec ridelles en ferraille, diesel, 7 CV, 43 900 kms : 22 000 € H.T.

Il précise que le fonds de concours peut être sollicité auprès de la 3CAG et que le solde restant à obtenir s'élève à 4 466,41 €.

Une discussion s'engage à l'issue de laquelle, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition de ABEILHÉ AUTOS de Marciac pour l'acquisition d'un véhicule neuf Peugeot Boxer benne pour un montant de 24 938,43 € H.T.
- accepte le remboursement du vol indemnisé à hauteur de 7 701 €
- sollicite le fonds de concours de la 3CAG d'un montant de 4 466,41 €.

LOCATION GARAGE COMMUNAL

M. le Maire informe l'assemblée de la possibilité de mettre à la location un garage communal non utilisé sis 5 rue de la Mairie. Auparavant ce garage était rattaché au logement de cette même adresse, mais ce logement est inoccupé et en attente d'importants travaux de réhabilitation. Il propose de fixer, comme les 2 autres garages déjà loués, un loyer mensuel de 30 € dont la durée du bail est d'un an, reconductible tacitement. Une annonce sera faite auprès de la population afin d'en faire bénéficier en priorité les aubiétains.

Ouï cet exposé, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la location de ce garage sis 5 rue de la Mairie à AUBIET à 30 € par mois, pour une durée d'un an, reconductible tacitement.

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

M. le Maire donne la parole à M. DUCOURNAU qui présente le projet de la bourse au permis de conduire consistant au versement d'une aide financière aux jeunes lauréats de l'examen du permis de conduire automobile. Ce projet, qui fait partie de la profession de foi de la liste de M. le Maire, représente un soutien financier important aux jeunes. Cette aide vise à favoriser la mobilité afin de pouvoir accéder plus aisément à un bassin d'emploi ou à une formation, par exemple. Ce projet permet également de lutter contre l'insécurité routière.

Il est proposé de fixer une bourse de 500 € pour les jeunes âgés entre 18 et 22 ans et dont les parents sont domiciliés sur la commune d'AUBIET depuis 2 ans.

Cette bourse sera versée sous certaines conditions y compris :

- la fourniture de l'attestation de réussite à l'examen du permis de conduire automobile
- la fourniture de l'attestation du paiement à jour à l'auto-école
- et la réalisation de 35 heures de divers travaux pour la commune ou pour une association communale.

Une charte des engagements devra être signée entre le jeune et la commune d'AUBIET afin de rappeler toutes les conditions d'accès à cette bourse au permis de conduire ; les jeunes devront également remplir un dossier de candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place d'une bourse au permis de conduire à hauteur de 500 € par jeune lauréat du permis de conduire automobile à partir du 1^{er} janvier 2021 dont les conditions sont définies dans la charte des engagements.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire informe l'assemblée d'un projet de modification du tableau des emplois au 01.01.2021 :

- suppression d'un poste d'agent d'entretien
 - réduction du nombre d'heures du poste de la cantinière de 33,50h/semaine à 30h/semaine.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu la loi modifiée N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 1^{er} février 2020 ;

Vu les avis émis par le Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion du Gers, le 08 septembre et le 07 décembre ;

Décide :

➤ le tableau des emplois est fixé comme suit à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Emplois	Effectif	Durée hebdo	Fonctions	Cadre d'emplois des fonctionnaires pouvant occuper les emplois
Secrétaire de mairie	1	35H	Secrétariat, Etat-civil, élections, finances, conseil municipal	Adjoint administratifs
Adjoint administratif	1	35H	Tâches administratives, accueil, secrétariat, informatique	Adjoint administratifs
Agent d'entretien	4	35H	Entretien voirie, nettoyage, travaux entretien bâtiments, maçonnerie, espaces verts	Adjoint techniques
Cantinière	1	30H	Préparation repas cantine scolaire, commande produits, ménage locaux réfectoire et cuisine, établissement des menus, accueil et surveillance des enfants	Adjoint techniques
ATSEM	1	35H	Assistance aux jeunes enfants, entretien locaux maternelle	ATSEM
ATSEM	1	30,60H	Assistance et surveillance des jeunes enfants à la maternelle et à la cantine, ménage locaux école maternelle	ATSEM
Agent d'animation	1	6H30	Surveillance des enfants à l'école et service des repas à la cantine	Adjoint d'animation
Agent d'animation	1	4H14	Surveillance des enfants à l'école et service des repas à la cantine	Adjoint d'animation

➤ les crédits nécessaires à la rémunération des agents et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES

Personnel communal

M. le Maire informe qu'il souhaite titulariser au 1^{er} janvier 2021 les 2 agents techniques, stagiaires depuis 1 an, puisqu'il est tout à fait satisfait de leur travail et investissement dans leurs postes. Les deux agents vont passer un CACÈS pour valider la conduite de l'autoportée (tracteur tondeuse), et l'un des deux va également passer le CACÈS pour valider la conduite du tractopelle.

M. le Maire informe également qu'une stagiaire de 19 ans sera prise à la cantine scolaire pour un mois du 18 janvier au 16 février 2020 dans le cadre de son CAP d'Agent Polyvalent de Restauration.

Vœux de la municipalité

Au vu du contexte actuel, la cérémonie des vœux de la municipalité n'aura pas lieu ce début d'année 2021.

Crèche de Noël

Toute la population aura le plaisir de découvrir prochainement la crèche de Noël 2020 d'Aubiet réalisée par les bénévoles.

Association « Aubiet Modélisme »

L'association sollicite une subvention pour les aider à financer leurs événements 2021. La demande sera étudiée lors de l'élaboration du Budget Primitif 2021.

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Une réunion devra avoir lieu prochainement afin de préparer le projet de révision générale du P.L.U. En même temps il conviendra de revoir le schéma d'assainissement.

Chiens errants

Un nombre trop important de chiens errants entravent à la propreté du village ; chaque jour des poubelles sont retrouvées éventrées. La mise en place d'une amende est à étudier.

Préau école

Le préau de l'école devient de plus en plus glissant par temps de pluie, il faut trouver une solution pour sécuriser le sol.

Tour de table

M. MÉAU fait un point sur les finances de la commune.

M. ANGELÉ demande si les aires de conteneurs vont être goudronnées. Une réunion du SICTOM EST a lieu le lendemain, la question sera donc posée.

M. le Maire rappelle le dossier d'expertise en cours suite aux fissures sur la voirie de l'avenue du Groupe Scolaire. La prochaine réunion a lieu le 28.01.2021 pour définir les responsabilités de chacun.

M. PEREZ informe qu'une rencontre est prévue le lendemain avec le CAUE dont le but est de travailler sur le projet de dynamisation et aménagement de l'espace de La Nourrice.

Il fait également part de sa première rencontre la semaine dernière avec un animateur de l'association INSITE du Gers pour évoquer la possibilité de recourir à un service civique (« Erasmus Rural ») pour justement travailler sur les alentours de la Nourrice.

Mme CORNEILLE informe que le marché de Noël aura lieu vendredi 18 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30